



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal**  
**du lundi 15 septembre 2014**

Ordre du jour :

0. Huis clos : Naturalisations (5 dossiers)
- 0.1 Eventuelle prestation de serment
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
  - 3a) Communications
  - 3b) Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions :
  - 4.1 Rapport de la commission des équipements publics concernant le projet de verdissement des cimetières du Blanché et de la Voie-de-Moëns
  - 4.2 Rapport de la commission des équipements publics concernant la rénovation du rez-de-chaussée de la mairie
  - 4.3 Rapport de la commission ad hoc « Ferme du Pommier » concernant l'ouverture d'un crédit d'étude destiné à la rénovation de la Ferme du Pommier
  - 4.4 Rapport de la commission des finances concernant l'acquisition d'un écran vidéo pour la salle du Pommier
  - 4.5 Rapport des délégués du Conseil municipal auprès du Football-Club Grand-Saconnex
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 310'000.- destiné au verdissement des cimetières de la Voie-de-Moëns et du Blanché
  - 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 380'000.- destiné à la rénovation du rez-de-chaussée de la Mairie
  - 5.3 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 986'000.- destiné à la rénovation de la Ferme du Pommier
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Modification du traitement des demandes de naturalisations
9. Motions
10. Résolutions
11. Questions des Conseillers municipaux
12. Propositions des Conseillers municipaux
  - 12.1 Approbation du calendrier des séances – 2<sup>e</sup> semestre 2014
  - 12.2 Autres propositions
13. Pétition concernant l'Accord sur le commerce des services ACS ou TISA en anglais
14. Communications et divers
  - 14.1 Agenda
  - 14.2 Autres communications

Sont présents :

Mmes et MM. Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - M. Gérard BISE - (VERTS) - Francisco BRADLEY (VERTS) - Laurence BURKHALTER (SOC) - Raymond CHABRY (PLR) - Christophe CHOLLET (UDC) - Ana COUTINHO (PLR) – Pierre ECKERT (VERTS) (*jusqu'à 21h45*) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Alvina GARCIA (VERTS) – Peta GIROD(PDC) - Francine MAMIN-TISSOT, Secrétaire (PDC) - Patrick HULLIGER (UDC) - Laurent JIMAJA, (VERTS) - Olivier LEGERET (PLR) - Philippe METTRAL (PDC) - Eliane MICHAUD ANSERMET, Vice-présidente (UDC) - Antoine ORSINI, Président, (PLR) -Claudine PERROTIN DURET (PLR) - Michel POMATTO, (SOC)- Eric PORTIER, (GAG) - Sandra PORTIER (GAG) – Mirko RIGHELE (PLR) (*après sa prestation de serment*) - Eric STEINER (PLR)

Excusée : Nadja BURKHARDT (PDC)

Assistent à la séance :

M. Jean-Marc COMTE, Maire  
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative  
M. Bertrand FAVRE, Conseiller administratif  
M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
Mme Christine MASSOT, Directrice du Service technique  
Mme Véronique CATILLAZ, procès-verbaliste

\*\*\*

**0. Huis clos : Naturalisations**

5 dossiers sont approuvés par 23 « oui », soit à l'unanimité des membres présents.

Le Président ouvre la séance publique et propose une modification de l'ordre du jour avec la suppression du point 4.4 – rapport de la commission des finances, qui n'a pas souhaité faire de rapport au Conseil municipal. Cette modification est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Avant de passer au point suivant, le Président demande à Mme MICHAUD ANSERMET de donner lecture de la lettre de démission de M. Ivan MANOLA du 1<sup>er</sup> septembre 2014 (*annexe 1*).

Au nom du Conseil municipal, le Président remercie M. MANOLA pour son engagement et lui souhaite un très bon rétablissement.

**0.1 Prestation de serment de M. Mirko RIGHELE**

Après avoir prêté serment devant le Président du Conseil municipal, M. RIGHELE rejoint sa place au sein du Conseil municipal, sous les applaudissements de l'assemblée.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014**

**Ce procès-verbal est approuvé sans modification à l'unanimité des membres présents, moins 2 abstentions.**

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

### Représentations :

- Fête des écoles
- Inauguration de la boulangerie route de Colovrex
- Promotions
- Fête nationale
- Spaghettis party du PDC
- Soirée débat de l'UDC
- Soirée débat du PLR
- Inauguration du Salon de la microtechnique à Palexpo
- Dîner de l'Association d'amitié Grand-Saconnex-Racovita
- Spectacle des 10 ans de l'école du Pommier
- 125 ans de l'Union interparlementaire
- Cérémonie des 8P
- Match des Lions de Genève et soirée de gala du 50<sup>e</sup> anniversaire du Basketball-Club
- Inauguration des chaises longues

### Courriers :

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture du courrier de remerciements de l'Association d'amitié Grand-Saconnex-Racovita du 17 septembre 2014 (*annexe 2*).

Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture d'un courrier de M. T. TICHY du 6 septembre 2014 concernant l'inscription des enfants aux centres aérés (*annexe 3*), courrier également adressé au Conseil administratif.

M. ECKERT relève qu'il y a un réel problème et même s'il a tendance à dire qu'il s'agit d'une tâche de l'exécutif d'essayer de résoudre cette question, il est d'avis que cela fait un certain temps que l'on essaie de réunir la commission des affaires sociales, culture, sports sur un certain nombre de sujets. Il se demande si cette problématique ne serait pas l'occasion de la convoquer et de renvoyer ce courrier à cette commission, de façon à ce qu'elle puisse, entre autres sujets, se pencher sur cette question-là. Il pense qu'avec les moyens électroniques à disposition, il est possible d'organiser un peu mieux les inscriptions aux centres aérés sans devoir faire la queue pendant plusieurs heures. Il propose donc formellement de renvoyer ce courrier à la commission des affaires sociales.

M. POMATTO va dans le même sens, d'autant plus que lorsque la commission des finances a auditionné le Centre de loisirs, il s'est avéré que le nombre de places répond aux demandes. C'est quelque chose qui peut être fait d'une façon simple. Il soutient donc le renvoi en commission des affaires sociales.

M. BALMER MASCOTTO appuie le renvoi en commission et aimerait que lorsque la commission se penchera sur le contenu de ce courrier, les faits mentionnés dans le courrier soient vérifiés.

Mme MICHAUD ANSERMET soutient le renvoi en commission mais relève que cela se passe un peu la même chose dans tous les centres aérés. Il y a de grandes listes d'attente et les gens sont obligés de se présenter à un jour fixe. Il n'y a pas de préinscription. Il faut donc revoir la façon de procéder car il est désagréable d'attendre 3 heures pour rien.

Mme PERROTIN DURET fait remarquer que le Centre de loisirs se gère tout seul et a des personnes responsables. D'après ce qu'elle a compris, ce courrier a également été transmis au Centre de loisirs et c'est à lui de trouver une solution.

M. POMATTO répond que la commune participe financièrement au Centre de loisirs et il est tout à fait possible d'en discuter avec lui.

**Le Président met au vote la proposition de renvoyer ce courrier en commission des affaires sociales, culture, sports, proposition acceptée par 21 « oui » et 2 abstentions.**

### **3a. Communications du Conseil administratif**

#### **Communications de M. COMTE :**

Noctambus : la ligne 3 a toujours énormément de succès et sa fréquentation est en augmentation. Par contre, la ligne 5 est en légère baisse, par le fait que d'autres lignes qui ne sont plus des lignes urbaines mais régionales sont en augmentation. En effet, la ligne NE qui relie la Place Bel-Air à Gex en passant par Le Grand-Saconnex augmente de 26 % et la ligne NT, qui relie la Place Bel-Air à Divonne et qui passe également par Le Grand-Saconnex est en augmentation de 21 %.

Chauffage à distance : plusieurs informations ont été distribuées aux riverains et se trouvent également sur le site internet de la commune. Durant l'été et encore pendant la nuit du 22 au 23 septembre prochain, des travaux de nuit se font sur le carrefour pour installer les caténaires des bus.

La commune a dû demander d'arrache-pied des aménagements de chantier puisque le carrefour Pommier-Sonnex était toujours encombré de feux et autres chicaneries, alors que l'entreprise était en vacances.

Des travaux vont avoir lieu au carrefour Moïse-Duboule/Fins. M. COMTE montre à l'écran un document (*annexe 4*), qui comprend entre autres le planning des travaux du 28 août 2013, qui annonçait la fin des travaux au 29 août 2014 et qu'il n'était pas prévu d'interruption de chantier pour vacances. Le 2 juin 2014, un nouveau planning montre une interruption de chantier de trois semaines pour les vacances de l'entreprise et bien évidemment, la fin des travaux n'est plus annoncée pour fin août mais pour le 31 octobre 2014.

Domaine public : les SIG ont offert de décorer les différents coffrets qui se trouvent sur le domaine public. Ces illustrations de décoration ont été choisies avec la Mémoire du Grand-Saconnex et sont en relation avec l'endroit concerné. 14 coffrets devraient être décorés d'ici fin septembre et 7 autres suivront début 2015, l'offre des SIG étant annuelle avec un quota de coffrets décorés chaque année.

Routes : les feux des carrefours passent au clignotant la nuit pour fluidifier le trafic nocturne. Au Grand-Saconnex, deux carrefours sont concernés par cette mesure. D'une part le feu angle Voie-du-Coin/Route de Colovrex et d'autre part le feu devant l'école Place. Des flyers édités par le Département sont à disposition à la mairie, qui rappellent les quelques mesures de prudence à adopter avec cette signalisation.

Au chemin De Sandedis, la commune a travaillé de concert avec les copropriétaires privés de ce chemin. Les travaux sont maintenant terminés.

Concernant le chemin des Coudriers, M. COMTE informe qu'un certain nombre d'arbres n'ont pas repris après leur plantation. Ils seront remplacés cet automne. Compte tenu de cet épisode, l'entreprise en charge de ces plantations a accepté que la garantie de l'ensemble des arbres soit reprise pour 3 ans.

Une magnifique plantation florale a fait le bonheur des Saconnésiens et des habitants de la ville de Genève entre les chemins Colladon et Corbillettes dans le cadre du programme « Nature en ville » que conduit la ville de Genève. La plantation définitive des espaces entre la piste cyclable-piétonne et la route se fera cet automne. Il s'agira de plantes vivaces et de quelques arbustes.

#### **Communications de Mme BÖHLER :**

Courrier concernant les centres aérés : Mme BÖHLER confirme que les centres aérés sont gérés par le Centre de loisirs, qui est une association totalement indépendante du fonctionnement de la commune. Le Conseil administratif lui a fait suivre ce courrier et lui avait déjà fait des remarques par le passé. Elle peut parfaitement comprendre la frustration du père qui arrive pour inscrire son enfant et qu'il n'y a plus de place. La difficulté est que tout le monde veut une place au même moment. Il y a des places libres à d'autres moments. Elle trouve cependant intéressant que la commission des affaires sociales parle de ce problème à la séance qui est déjà fixée avec la Présidente de la commission.

Statut du personnel et statuts des trois fondations communales : comme il l'a déjà annoncé au bureau du Conseil municipal, le Conseil administratif souhaite adapter ces statuts entre autres à la législation en vigueur, avant la fin de la législature actuelle.

Restaurants scolaires : la rentrée scolaire s'est bien déroulée et il y a eu de très bons échos concernant les inscriptions aux restaurants scolaires. Cependant, il y a un souci majeur dans le fait qu'il y a trop d'enfants inscrits, particulièrement à la Ferme Sarasin. Le Conseil administratif a déjà prévu de construire un nouveau restaurant scolaire. Ce projet sera présenté assez rapidement vu son urgence. Certains enfants devront monter depuis l'école Place à La Tour où il y a encore de la place pour les accueillir. En principe, l'année prochaine, il est prévu d'ouvrir un restaurant scolaire le mercredi et les enfants devront de toute façon se déplacer au restaurant de La Tour.

Dans l'ensemble des communes, il y a eu énormément d'engouement au moment où il fallait inscrire les enfants pour le mercredi. Par contre, il n'y a eu à peu près que la moitié des effectifs attendus, ce qui a posé beaucoup de problèmes d'organisation au GIAP.

Elections 2015 : les dates pour les prochaines élections sont le 19 avril pour le Conseil municipal et le premier tour du Conseil administratif et le 10 mai pour le deuxième tour du Conseil administratif. Un règlement sera envoyé assez rapidement concernant les stands et autres fonctionnements et il y aura un article sur les mouvements ambulatoires. Dès que l'on en saura plus sur le fonctionnement de ces élections, une invitation sera envoyée à l'ensemble des chefs de groupes.

Jeunesse du Grand-Saconnex : Mme BÖHLER annonce avec grand regret la dissolution de l'association, pour des raisons de travail intense et manque de relève dans le bénévolat. Ce groupe de jeunes était vraiment formidable et pendant leurs presque 10 ans d'activités, a fait un travail remarquable. Le bénévolat et son fonctionnement sont toujours des problèmes. Il est facile de trouver des bénévoles pour des actions ponctuelles mais à long terme, il n'y a plus grand monde qui participe. Cela veut dire que les comités s'essouffent et ne trouvent pas de relève.

Désenchevêtrement des tâches : pour l'ensemble des communes, il s'agit d'un gros dossier afin de simplifier la législation, clarifier et optimiser les rapports entre le canton et les communes. Cette clarification est destinée entre autres au public qui ne sait pas toujours où s'adresser. Il va de soi qu'il devrait en résulter une réduction de coûts.

Film sur Le Grand-Saconnex : le dernier film datait de 2007. Un nouveau film d'une quinzaine de minutes a été réalisé, avec l'accord de la commission des finances pour inscrire un montant au budget. Un exemplaire sera offert à chaque Conseillère et Conseiller municipal à la prochaine séance.

### **Communications de M. FAVRE :**

Commission prévention, sécurité : M. FAVRE rappelle la séance de toutes les commissions sécurité des communes de la rive droite du lac, à Genthod le 29 septembre prochain à 20h30, concernant le futur de l'ORPC.

Dépassement de budget 2014 pour l'ORPC : M. FAVRE annonce que le dépassement se monte à CHF 15'000.- pour 2014. Toutes les explications seront transmises pour 2015, en fonction du réaménagement de l'administration de l'ORPC, lors de la soirée annoncée précédemment.

Nouveau véhicule des Sauveteurs auxiliaires : son inauguration est prévue demain soir au CVHS.

Rénovation du rez-de-chaussée de la mairie : lors de sa séance de juin, la commission des équipements publics avait accepté de lancer une autorisation de construire en procédure accélérée. C'est chose possible puisque la commune a obtenu une autorisation de construire pour la rénovation du rez-de-chaussée de la mairie durant l'été.

Sculpture Adam & Eve : la rénovation a débuté durant l'été mais avec la météo pluvieuse, les travaux ont dû être reportés de plusieurs semaines. Il y a encore des travaux sur une dizaine de jours pour terminer les enduits de durcissement sur le béton.

Rapport trimestriel gendarmerie cantonale et police municipale : celui-ci a été transmis aux Conseillers municipaux par le biais de CM Net.

### **3b. Réponses aux suspens du Conseil municipal :**

Question de Mme PERROTIN DURET sur l'utilisation de monocycles sur la voie publique : M. COMTE indique que l'usage d'un monocycle est autorisé à différents endroits, mais ni sur une route cantonale, ni sur une voie de bus.

Proposition de Mme PORTIER pour qu'une étude soit fait pour rabaisser le trottoir du triangle place de Carantec : M. COMTE signale que ces travaux d'abaissement de trottoir, soit l'élargissement du cassis des deux côtés du passage piétons, ont été réalisés, selon la suggestion de Mme PORTIER.

Proposition de M. EYA NCHAMA concernant le contrôle des cadres de l'administration communale : Mme BÖHLER avoue ne pas comprendre le sens réel de cette proposition mais elle peut rassurer M. EYA NCHAMA : le Conseil administratif encadre et contrôle les cadres supérieurs.

Question de M. HULLIGER concernant les contrôles des chiens en liberté dans le parc Sarasin : M. FAVRE signale que le contrôle du parc Sarasin reste une priorité lors des jours de haute fréquentation.

Question de M. HULLIGER concernant le SDF qui vit dans le bas du parc Sarasin : M. FAVRE explique que cette personne vit au bas du parc Sarasin dans un espace privé appartenant à Palexpo, derrière un portail fermé. Ce Monsieur n'a pas de chien. Le Service de sécurité de Palexpo est au courant de la situation.

Question de M. HULLIGER sur la recrudescence des déprédations dans les jardins familiaux du Blanché : M. FAVRE relève qu'effectivement, la société privée de sécurité ne patrouille plus sur le site des jardins familiaux, le cahier des charges de la société ayant été redéfini pour se concentrer sur des zones plus sensibles. Quant à la police municipale, elle patrouille régulièrement sur le site. Depuis le 1<sup>er</sup> mai jusqu'à ce jour, 30 passages ont été effectués sur le site par les APM.

Question de M. HULLIGER concernant la rénovation de la tour du parc de La Tour : M. FAVRE signale qu'après avoir fait enlever le lierre qui s'immisçait entre les boulets, les travaux de consolidation des parties de maçonnerie ont été entrepris. Pour des questions de sécurité, d'aspect et d'hygiène, la grille fermant sa partie supérieure a été traitée, scellée à nouveau et son treillis a été remplacé par un élément plus solide. La grille servant de porte d'accès a été traitée, renforcée et complétée d'une tôle perforée, ceci de manière à empêcher l'envoi de détritrus à l'intérieur de la tour. Les petites ouvertures de la tour ont également été recouvertes de tôles perforées pour ces mêmes raisons. Les travaux se sont terminés mi-juillet.

Question de M. CHOLLET concernant des feux allumés sur le terrain de beach-volley : M. FAVRE confirme qu'il y a effectivement eu un incident lors duquel des personnes mal intentionnées ont fait un feu avec des planches arrachées dans l'espace nature des Préjins. Il s'agit d'un incident isolé, qui ne s'est pas répété depuis. Les APM effectuent des contrôles sur place, comme ils le font dans les autres emplacements communaux.

Question de M. BALMER MASCOTTO sur la raison de l'interruption des travaux au mail du Pommier : M. FAVRE informe que les travaux se sont terminés au mois d'août. Le Service des parcs a été fort occupé du fait d'une saison fortement pluvieuse et la végétation dans les autres parcs demandait un suivi plus fréquent.

Question de M. BALMER MASCOTTO concernant le fait de privilégier le cornouiller au mail du Pommier : M. FAVRE explique que le cornouiller a été privilégié pour éviter le gazon et pour sa résistance aux piétinements et aux jeux des enfants. Il s'agit aussi d'avoir une cohérence avec le mail devant la Migros. Des fleurs ne sont pas prévues dans l'immédiat car elles sont trop fragiles.

Proposition de M. HULLIGER d'installer un centre de tri au parc Sarasin, avec récupération du charbon des grills : M. FAVRE relève que la réponse à cette proposition implique de rappeler que les grillades sont interdites dans le parc Sarasin. Cela est rappelé sur les totems qui figurent aux entrées du parc. Suite à l'intervention de M. HULLIGER, la commune a publié une actualité sur son site internet pour rappeler à quels endroits les grillades étaient permises et à quels endroits elles étaient interdites, ainsi que les règles qui s'appliquent.

Proposition de Mme PORTIER de redonner son cachet d'origine au mur d'enceinte de la mairie : M. FAVRE relève qu'effectivement le mur se couvre de mousses sur certaines surfaces humides. Les mousses ont été grattées sur les surfaces accessibles et les surfaces passées au Karcher. Cependant, il faut être conscient des limites d'une telle intervention, le nettoyage général du mur n'apportera pas une embellie importante comme nous pouvons le voir en comparant les surfaces nettoyées avec celles qui ne l'ont pas été. Il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'un mur « ancien » et que son aspect ne sera jamais celui du neuf.

Proposition de M. CHOLLET de créer des aménagements pour que les personnes à mobilité réduite accèdent aux terrains de pétanque : M. FAVRE signale qu'un accès a été réalisé pour l'un des terrains de pétanque, en coordination avec l'Amicale saconnésienne de pétanque, qu'il remercie pour ses précieux conseils. Il espère que cet accès sera utile et utilisé.

Proposition de Mme MICHAUD ANSERMET d'agrandir le récupérateur d'eau de la fontaine en haut du parc Sarasin : M. FAVRE confirme que la récupération d'eau n'est pas efficace et le périmètre reste détremé. La remarque a été transmise à Palexpo pour traitement le 1er juillet, étant donné que la fontaine leur appartient. Durant l'été, des travaux d'amélioration ont été réalisés.

Mme MICHAUD ANSERMET signale que la situation est toujours la même.

Proposition de M. ECKERT pour qu'il y ait de l'eau en permanence dans les préaux et écoles de la commune : M. FAVRE ayant déjà répondu à deux reprises à cette proposition, il n'entend pas y revenir une troisième fois.

Proposition de M. HULLIGER de tondre plus souvent les parcs à chiens : M. FAVRE explique que le service des parcs fait son maximum pour entretenir ces parcs, compte tenu des travaux courants et d'une météo défavorable. Il va essayer d'intervenir plus souvent. En moyenne, les surfaces sont fauchées toutes les 6 semaines environ.

#### **4. Rapports des commissions :**

##### **4.1 Rapport de la commission des équipements publics concernant le projet de verdissement des cimetières du Blanché et de la Voie-de-Moëns**

Mme PORTIER donne lecture de son rapport.

Mme PORTIER ajoute que lors de la réalisation des derniers travaux au cimetière du Blanché, il y avait eu un moins dépensé.

4.2 Rapport de la commission des équipements publics concernant la rénovation du rez-de-chaussée de la mairie

Mme PORTIER donne lecture de son rapport.

4.3 Rapport de la commission ad hoc « Ferme du Pommier » concernant l'ouverture d'un crédit d'étude destiné à la rénovation de la Ferme du Pommier

M. LEGERET donne lecture de son rapport.

4.5 Rapport des délégués du Conseil municipal auprès du Football-Club Grand-Saconnex

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

Mme BÖHLER tient à dire que la commune a des retours très positifs de ce nouveau comité qui est en train de mettre en place de belles choses. Elle a bon espoir que ce club reprenne l'essor du passé.

**5. Délibérations :**

5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 310'000.- destiné au verdissement des cimetières de la Voie-de-Moëns et du Blanché

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. FAVRE présente à l'écran et commente le projet qui a été étudié par la commission des équipements publics (*annexe 5*).

Mme MAMIN-TISSOT salue ce projet de verdissement des cimetières car cela sera beaucoup plus agréable de s'y rendre et de s'y promener. Pour lutter contre les mauvaises herbes que l'on dit mal adaptées, on va les remplacer par du gazon. Cela veut dire qu'au lieu de désherber, il faudra passer la tondeuse beaucoup plus fréquemment qu'actuellement. Est-ce que le personnel des espaces verts aura la possibilité d'être plus présent aux cimetières pour assurer les tontes nécessaires ?

M. FAVRE indique que cette question a été posée en commission. Un tableau a été mis à disposition des commissaires de façon à comparer le travail actuel et le travail futur. Renseignements pris auprès des villes de Lausanne, Vernier et Genève, il y a moins d'entretien que sur les surfaces en gravier car le désherbage à la main est un travail très lourd et difficile.

M. POMATTO signale qu'il ne s'agit pas vraiment de gazon mais des semis sur gravier et qu'il n'y aura que des plantes très basses, comme le minitrèfle, le sedum, le thym, qui demandent relativement peu d'entretien. Cela permet d'avoir une très bonne élasticité pour les gens qui marchent dessus et cela sera plus pratique pour les personnes âgées. Il n'y aura donc pas réellement de tontes comme pour le gazon.

M. BALMER MASCOTTO salue ce projet qui est beaucoup plus naturel. Il aurait plutôt pris des exemples de cimetières en Angleterre plutôt qu'en Allemagne. Ce qui l'offusque un peu dans cette affaire, c'est le fait de toujours passer par des bureaux d'ingénieurs et des bureaux d'études. N'y a-t-il pas un service au sein de la commune qui pourrait faire ce genre d'études pour éviter de tels frais d'honoraires ? C'est pourquoi, tout en trouvant ce projet très bien, il s'abstiendra de voter.

M. FAVRE répond qu'effectivement la commune pourrait tout faire elle-même mais il faudrait augmenter l'effectif et avoir un service technique encore plus grand. Aujourd'hui, le bureau d'études a fait une recherche de parties, des comparaisons pour pouvoir répondre à la commission avec tous les éléments qui ont été donnés. Il rappelle qu'il y a eu un appel d'offres dans le cadre d'un descriptif, pour pouvoir comparer les entreprises de manière égale. C'est un travail qui est lié à des prestations de services d'architectes. La commune ne peut donc pas tout faire.

M. ECKERT soutiendra ce projet. D'un point de vue financier, ce projet a été réorienté par rapport à un projet antérieur. Du point de vue du coût de fonctionnement, il est également intéressant. Le désherbage à la main coûtait beaucoup en ressources humaines, qui seront moins importantes dans cette nouvelle situation. Du point de vue de la biodiversité, ce projet est également intéressant pour l'environnement en général.

M. ECKERT considère que la question de M. BALMER MASCOTTO, à savoir ce qui doit être fait de manière générale par l'administration communale ou fait par un mandataire, mérite d'être posée.

La parole n'étant plus demandée, Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de la délibération :

*sur proposition du Conseil administratif,*

LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide

**par 22 « oui » et 1 abstention,**

1. *d'approuver l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 310'000.- destiné au verdissage des cimetières de la Voie-de-Moëns et du Blanché ;*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 310'000.- ;*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif ;*
4. *d'amortir la dépense de CHF 310'000.- au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sur le poste 74.331, de 2015 à 2034 ;*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 310'000.-.*

## 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 380'000.- destiné à la rénovation du rez-de-chaussée de la Mairie

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. FAVRE présente à l'écran et commente le document étudié par la commission des équipements publics (*annexe 6*).

Mme PORTIER confirme que le crédit présenté ce soir est le crédit modifié selon les demandes de la dernière commission.

M. PORTIER trouve dommage que dans ce projet ne soit pas intégrée une rampe pour les personnes à mobilité réduite, qui doivent actuellement faire une demande au secrétariat pour que la rampe en aluminium soit installée. Il faudrait trouver une solution définitive, surtout qu'il y a sur la commune de bons maçons et de bons serruriers. De plus, à l'heure actuelle, il y a un bac à fleurs sous le balcon et une chaise roulante ne peut passer ni à droite ni à gauche.

M. PORTIER relève que le projet revient à ce qui existait il y a une vingtaine d'année. Il se rend compte que tous les 15 – 20 ans, on transforme cette mairie au fur et à mesure des besoins. Il propose donc de garder la douche actuelle et de la transformer en armoire plutôt que de la démolir. Peut-être que dans quelques années, il faudra recréer une douche.

M. ECKERT pourrait presque soutenir les propos de M. PORTIER mais la commune a les moyens financiers et mérite d'avoir un accueil un peu meilleur que ce qui existe actuellement. Les conditions de travail pour le personnel seront aussi améliorées.

A la question de M. ECKERT concernant la durée d'amortissement, Mme BÖHLER répond que c'est la loi qui fixe cette durée.

M. EYA NCHAMA relève qu'au fur et à mesure que Le Grand-Saconnex a joué le jeu de construire, il accueille aujourd'hui plus de 12'000 habitants. Il demande jusqu'à quand la mairie actuelle pourra absorber et administrer les futurs nouveaux habitants.

M. CHOLLET trouve paradoxal d'avoir reçu l'autorisation de construire alors que toutes les portes s'ouvrent à l'intérieur, alors qu'en termes de sécurité incendie, elles devraient s'ouvrir sur l'extérieur.

M. COMTE répond que cela dépend du nombre d'occupants de la pièce. Sauf erreur, si le nombre est inférieur à 20, la porte n'a pas besoin de s'ouvrir sur l'extérieur.

Mme MICHAUD ANSERMET relève que la salle des mariages accueille souvent plus de 20 personnes.

M. COMTE explique que lorsque les locaux sont de plain-pied et possèdent plusieurs sorties, la législation est plus souple.

M. POMATTO rappelle que la commission a fait la remarque que pour décorer les murs actuellement vides, il existe le Fonds cantonal de rénovation et le Fonds cantonal d'arts contemporains qui offrent la possibilité d'emprunter des œuvres d'art. Cela vaut peut-être la peine de faire appel à eux pour décorer la mairie.

La parole n'étant plus demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération :

*sur proposition du Conseil administratif,*

LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide

**par 22 « oui » et 1 « non »,**

1. *d'approuver l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 380'000.- destiné à la rénovation du rez-de-chaussée de la Mairie ;*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 380'000.- ;*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif ;*
4. *d'amortir la dépense de CHF 380'000.- au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sur le poste 05.331, de 2015 à 2034;*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 380'000.-.*

### 5.3 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 986'000.- destiné à la rénovation de la Ferme du Pommier

*(21h45 : départ de M. ECKERT).*

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. FAVRE présente à l'écran et commente le projet de rénovation étudié par la commission ad hoc (*annexe 7*). Le crédit de construction sera présenté à la rentrée prochaine et en parallèle, la demande d'autorisation sera déposée pour obtenir l'autorisation de construire.

M. EYA NCHAMA relève que M. FAVRE a indiqué que les honoraires représentent environ 50 % du projet. Il demande combien de personnes sont concernées.

M. FAVRE n'a pas la réponse à cette question.

M. BALMER MASCOTTO rappelle que c'est un projet de qualité issu d'un concours d'architecture sur lequel 50 bureaux se sont penchés. On peut imaginer que le lauréat a apporté la meilleure réponse. On peut se poser la question à posteriori du concours, même si c'est trop tard pour se la poser. Il est vrai que l'on a mis la charrue avant les bœufs. On a reçu les premières conclusions de la commission des monuments alors que le concours était déjà lancé. Ce document montrant toutes les contraintes qu'il y a à rénover cette ferme, un simple concours sur invitation eût suffi.

Tout comme la commission des équipements publics, la commission ad hoc a tenté en vain d'abaisser un peu les honoraires d'architectes en partant du principe que la commune a déjà dépensé de l'argent pour réaliser ce concours. On peut imaginer qu'une certaine partie des travaux préparatoires du concours facilite grandement la tâche des architectes et que ces derniers soient moins gourmands en termes d'honoraires. Mais c'est oublier que la profession d'architecte est la profession la plus réglementée, la plus corporatiste, la plus moyenâgeuse qu'il soit et qu'elle a des règles que malheureusement les consommateurs de bâtiments acceptent. On pourrait se poser la question pourquoi.

Il y a donc une norme 102 qui dit que bien évidemment, les dépenses du maître de l'ouvrage pour l'établissement d'un concours, il peut se les garder pour lui et que ce n'est pas au lauréat de participer à cette dépense.

M. BALMER MASCOTTO rappelle aussi que si tout va bien, ce bâtiment sera livré fin 2017, ce qui devrait laisser le temps de bien réfléchir au fonctionnement de ce bâtiment. Il avoue que pour lui, il y a encore un grand flou artistique bien que l'on sache que l'objectif est important. Il faudra bien réfléchir à comment on veut l'utiliser et il enjoint la commission art, santé, macramé d'avoir des réflexions de ce côté-là.

Enfin, il aimerait être plus positif que le Conseil administratif quant à la réalisation de ce projet. Ce soir, il n'aimerait pas inviter l'assemblée à voter un crédit d'étude car sa grande crainte est de dépenser un million de francs des communiens pour qu'ensuite on se dise que finalement on ne veut pas construire ce bâtiment. Il enjoint donc ses collègues à se dire que ce soir, on vote non seulement un crédit d'étude mais on investit dans un projet qui va bien au-delà de ce crédit d'étude. Il ose espérer que celles et ceux qui voteront comme lui ce crédit d'étude voteront également le crédit de construction qui suivra.

M. BALMER MASCOTTO aimerait aussi dire qu'il a toute confiance dans le service technique quant à sa capacité de suivre ce chantier et que de ce côté-là, on ne devrait pas avoir de problèmes majeurs comme on a pu les connaître dans d'autres affaires.

Mme PERROTIN DURET pense qu'on peut se poser des questions en termes de prix absolu mais il faut voir à quoi cela va mener. M. BALMER MASCOTTO parle de réglementation excessive mais elle estime que c'est dans ce métier que la réglementation est la plus nécessaire. On a vu des bâtiments s'écrouler sur le public. Il faut vraiment que l'on soit sûr de ce que l'on construit.

La parole n'étant plus demandée, Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de la délibération :

*sur proposition du Conseil administratif,*

LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide

**par 21 « oui » et 1 abstention,**

1. *d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 986'000.- destiné à la rénovation de la Ferme du Pommier ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif ;*
3. *a) en cas de réalisation, d'intégrer ces frais d'études au crédit de réalisation,*  
*b) en cas d'abandon de cette réalisation, de procéder à une délibération pour fixer les modalités d'amortissement,*
4. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 986'000.-.*

**6. Propositions du Conseil administratif :**

M. COMTE propose de réunir la commission aménagement du territoire, mobilité le mardi 23 septembre à 18h30 pour traiter les deux sujets suivants :

- Chemin F.-Lehmann : carbonatation des dalles des parkings et entretien des voiries
- Plan directeur de la zone industrielle et artisanale du Bois-Brûlé.

M. COMTE informe que lors de cette commission, la pétition pour utiliser le préau de l'Ancienne Mairie en parking sera également traitée.

M. COMTE demande au Conseil municipal de réserver la date du samedi 8 novembre 2014, à 10h30 pour inaugurer le chemin Jacques-Attenville. Cette inauguration a été repoussée pour éviter les encombrements dus aux travaux du chauffage à distance.

Mme BÖHLER confirme sa proposition du mois de juin par rapport à la commission des finances, soit sa réunion les 29 et 30 septembre et les 6 et 7 octobre pour parler des comptes 2013 de la commune.

Mme BÖHLER, d'entente avec le bureau, donne quelques chiffres et fera une présentation complète lors de la prochaine séance au moment de l'adoption des comptes.

En 2013, le boni prévu de CHF 105'500.- se monte en fait à CHF 2'599'033,24. L'impôt sur le revenu et la fortune est en augmentation de 8 % par rapport aux prévisions. Cela suggère que les chiffres pour 2014 pourront être ajustés aussi. L'impôt sur le bénéfice et le capital, prévu à CHF 5'500'000.- est à presque CHF 6'700'000.-, soit une augmentation de 21 %. Le fonds de péréquation financière est aussi en augmentation de 24 % pour arriver à CHF 1'663'000.-. La Taxe professionnelle quant à elle atteint CHF 3'900'000.-.

L'ensemble des revenus prévus à CHF 38'000'000.- atteint CHF 42'300'000.-.

Les charges du personnel sont en baisse par rapport au budget alors que les charges en général sont en légère augmentation, pour atteindre CHF 39'700'000.-.

Concernant le dossier des « irrégularités » qui ont touché les comptes 2013, il est pendant devant la justice. Lors de la prochaine commission des finances, elle a prévu de donner des informations complètes par la voix des avocats de la commune et de la fiduciaire qui a été mandatée pour trouver l'ensemble des irrégularités. Il est possible que le Conseil administratif prévoie une séance à huis-clos juste avant la séance du Conseil municipal d'octobre.

Elle propose de renvoyer les comptes à la commission des finances aux dates qu'elle a déjà mentionnées.

Mme BÖHLER, avec la Présidente de la commission des affaires sociales, a prévu une séance le 18 novembre. Lors de cette séance, la commission aura l'occasion de rencontrer Mme Nicole HAUCK, nouvelle responsable des projets communautaires, qui présentera les différents programmes sur lesquelles elle travaille, programmes qui étaient dans les tiroirs depuis fort longtemps. Un programme sur le bénévolat va partir assez rapidement, ainsi qu'une coordination autour de la petite enfance.

Dans cette double séance, la commission pourra parler sport, avec le développement du stade du Blanché pour l'adapter aux besoins des Saconnésiens. Elle aura le grand plaisir de présenter le rapport sur le sport à Genève, qui sera publié fin octobre.

Mme BÖHLER souhaite la réunion du Fonds de décoration pour reprendre le dossier Adam & Eve, mis de côté en attendant que les travaux soient faits. Elle communiquera la date dès que possible.

M. FAVRE propose que la commission environnement se réunisse pour étudier la finalité du concept énergétique, présenté une première fois au printemps dernier. La commission pourra visionner le Plan directeur de l'énergie du Grand-Saconnex.

Les dossiers du réaménagement du chemin Machéry en collaboration avec la commune de Pregny-Chambésy, afin de revitaliser la lignée de chênes sur cette voie historique et une remise en état de l'étang des Préjins, présenté par Pro Natura, pourront également être traités lors de cette séance.

M. FAVRE propose à une commission décidée par le Conseil municipal d'étudier le projet du restaurant scolaire. Un avant-projet a été réalisé afin de répondre à la demande grandissante des restaurants scolaires. Il faut rapidement prévoir l'avenir du Grand-Saconnex avec de nouveaux locaux sur les abords de l'école Place.

Après discussion, le Président met au vote les deux propositions faites :

Commission des affaires sociales, culture, sports : Refusée par 2 « oui », 19 « non » et 2 abstentions.

Commission des équipements publics : **Approuvée par 21 « oui », 1 « non » et 1 abstention**. Ce dossier est donc renvoyé à la commission des équipements publics.

## **7. Route des Nations et grands travaux :**

M. COMTE rappelle que la commune avait délivré un préavis défavorable à la demande définitive de la route des Nations, pour différentes raisons en lien avec la résolution du Conseil municipal. Le canton et l'Ofrou ont procédé à de nombreuses études complémentaires et les réponses données par ces deux entités sont suffisamment concluantes pour permettre au Conseil administratif de délivrer, en juillet dernier, un nouveau préavis qui est devenu favorable « sous réserves » pour la procédure cantonale.

Le Conseil administratif, en donnant ce nouveau préavis, a remercié le Conseil d'Etat pour ces études complémentaires et en lui demandant de soutenir les dernières réserves de la commune.

M. COMTE signale qu'une pelle mécanique a fait, avec un relevé métrique très précis, quelques sondages sur une partie des terrains qui seront réservés pour la jonction autoroutière. Il s'agissait de sondages archéologiques demandés par l'Ofrou. Finalement, on y a trouvé des choses intéressantes, car ils ont laissé apparaître un très beau mégalithe qui se trouvait à 80 cm de profondeur, ainsi que de la poterie estimée à 3000 ans avant J.-C. et de la céramique préhistorique de l'époque gauloise.

Ces éléments sont intéressants pour le passé préhistorique du Grand-Saconnex. L'archéologue cantonal qui pourra donner ultérieurement des renseignements complémentaires, demande surtout une très grande prudence sur l'origine de ces différentes découvertes. Il tiendra la commune au courant de l'évolution de ces sondages, qui vont être refermés. Des fouilles complémentaires seront faites début 2015.

## **8. Modification du traitement des demandes de naturalisations**

Le Président informe qu'il a souhaité intégrer ce point à l'ordre du jour pour parler du traitement des demandes de naturalisation. Il a été saisi par le Président de la commission des naturalisations d'une interpellation concernant la modification du mode de faire du Service des naturalisations.

Le but de cette discussion est de savoir si le Conseil municipal souhaite continuer à donner mandat à la commission des naturalisations de traiter ces dossiers et quelle est la limite du nombre de dossiers par plénum que le Conseil municipal se donne pour traiter ces dossiers. Il relève qu'il y a également la possibilité de donner mandat au Conseil administratif de traiter ces dossiers, comme cela se fait dans certaines communes.

Il passe la parole à M. HULLIGER pour qu'il explique la situation actuelle.

M. HULLIGER informe que le Service des naturalisations cantonal est inondé de dossiers en retard, retard accumulé sur trois ans. Certains dossiers reçus ces derniers temps ont été initiés il y a plus de quatre ans. Le Conseil d'Etat, n'acceptant plus cet état de fait, a exigé que ces retards soient rattrapés en urgence. Les dossiers affluent et une bonne quinzaine sont en attente de traitement par la commission, en plus des quatre qui vont être traités cette semaine.

D'autre part, les dossiers reçus ne sont plus résumés. La commission reçoit la totalité des documents remplis concernant chaque candidat depuis leur première demande. C'est donc une augmentation de travail et donc plus d'heures de commission.

C'est pourquoi la commission des naturalisations demande au Conseil municipal de statuer sur combien de dossiers par séance plénière, avec éventuellement des dossiers compliqués qui prennent du temps, le Conseil municipal est prêt à traiter.

Après une discussion fournie lors de laquelle chaque Conseiller a pu s'exprimer et poser ses questions, le Président résume les positions du Conseil municipal :

- le Conseil municipal souhaite garder sa prérogative pour préavisier les demandes de naturalisations,
- il laisse la liberté à ladite commission de s'organiser comme elle l'entend pour étudier les demandes, avec comme seule obligation légale que les dossiers des candidats ne sortent pas de la mairie,
- le Président de la commission indiquera au bureau du Conseil municipal le nombre de dossiers à absorber en séance plénière, selon leur complexité ou simplicité, afin que le bureau adapte l'ordre du jour.

**Ces positions sont acceptées à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention.**

**9. Motions :**

9.1 Motion du groupe socialiste, soutenue par le GAG et les Verts du Grand-Saconnex, pour la création d'une commission du personnel

M. POMATTO donne lecture de la motion (*annexe 8*).

M. POMATTO ajoute que suite à l'envoi de cette motion, il a reçu un message du groupe UDC l'informant qu'il approuvait cette motion.

Il précise que le statut du personnel relève d'une prérogative et d'un travail que le Conseil municipal peut faire. Par contre, les commissions du personnel fonctionnent avec un règlement interne mis en place par les commissions elles-mêmes.

Mme PERROTIN DURET annonce que le groupe PLR refuse cette motion et que M. LEGERET en expliquera les raisons.

M. METTRAL indique que la notion de commission du personnel fait partie de ses habitudes. Cependant, l'idée de faire décider politiquement de la création d'une telle commission le surprend. La possibilité de la créer existe dans le statut du personnel, mais est-ce que le personnel désire créer cette commission ? Pour lui, le personnel ne s'est pas exprimé et c'est la motion du groupe socialiste qui le désire. Il ne comprend pas très bien la motion de ce point de vue.

M. LEGERET relève qu'à titre personnel, il est favorable à une commission du personnel interne dans une administration comme Le Grand-Saconnex. Il est d'accord avec les considérants des auteurs de la motion. Par contre, il ne peut pas suivre l'invite. Ce n'est pas au Conseil municipal de créer une commission du personnel, mais au personnel lui-même qui peut, selon l'article 86 du statut, créer cette commission. Si les membres du personnel ont écrit au Secrétaire général ou au Conseil administratif et qu'un refus leur a été signifié, le Conseil municipal devra intervenir. Mais ce n'est pas le cas à sa connaissance.

Il demande pourquoi créer une commission ad hoc. Fixer les statuts de la commission du personnel ? Désigner l'organe dirigeant ? Fixer la fréquence des séances entre Direction et commission du personnel ? Fixer les droits du président de la commission du personnel ? Fixer quelles classes de salaire font partie de la commission du personnel et est-ce que les cadres sont séparés ou non ? Non, ce n'est pas au Conseil municipal de décider cela, c'est au personnel à établir le projet. C'est la raison pour laquelle le PLR refuse cette motion.

M. BALMER MASCOTTO ne voit pas grand-chose d'idéologique dans cette motion, mais surtout un bel outil de gestion. Tous les patrons de grandes entreprises disent qu'ils seraient bien malheureux si, en face d'eux, il n'y avait pas de syndicats et des personnes avec qui discuter lorsqu'il y a des choses à faire, à modifier, à moderniser dans l'entreprise. Un système sans contre-pouvoir est un système qui fonctionne mal. Il voit donc cette commission comme un outil de gestion moderne.

M. BALMER MASCOTTO rappelle aussi que Le Grand-Saconnex reste une petite entité en termes d'entreprise. C'est une petite PME. Tout le monde sait très bien que dans une petite structure, il n'est jamais évident de s'opposer ou de ne pas être tout à fait en phase avec son supérieur hiérarchique. Il n'est pas si simple que cela pour un personnel d'une petite entreprise de mettre en place ou de revendiquer telle ou telle chose. Le fait qu'une telle structure existe permet d'avoir un lieu de dialogue et de paroles et il ne voit pas où est le problème dans la création de cette commission.

Mme MAMIN-TISSOT rejoint parfaitement les propos tenus par M. LEGERET. Elle croit que la motion est dans le fond intéressante et généreuse vis-à-vis du personnel communal. Elle dit exactement la marche à suivre que le personnel doit suivre. Effectivement, dans le statut du personnel communal existe l'article 86 qui précise que « le personnel communal peut constituer une commission du personnel » et aller de l'avant. Ce qui manque peut-être, c'est que le Conseil administratif ou le Secrétaire général montre une vraie disposition à admettre la création d'une commission et de décider de collaborer avec celle-ci.

Elle pense cependant que ce n'est pas au Conseil municipal de créer cette commission mais vraiment d'encourager le personnel communal à constituer cette commission.

Par ailleurs, Mme MAMIN-TISSOT rappelle que dans la législature 2003-2007, il existait une commission du Conseil municipal que le personnel communal pouvait actionner pour faire part de ses doléances. Malheureusement, cette commission a disparu et elle pourrait faire la proposition de réintégrer cette commission. Cela ne serait pas une commission du personnel mais une commission qui serait prête à entendre les membres du personnel en cas de nécessité.

Elle fait donc la proposition de reprendre les statuts du Conseil municipal et de réintégrer cette commission.

M. POMATTO confirme qu'il existait une commission du personnel qui s'était réunie une fois. Si Mme MAMIN-TISSOT souhaite maintenir cette proposition, elle peut tout à fait faire une motion orale à un autre moment. Cela n'est pas la même chose qu'une commission du personnel.

Une commission du personnel est un organe consultatif qui est interne à la mairie et aux employés communaux et qui est régie par un règlement, mis en place par la commission. Ce n'est donc pas les Conseillers municipaux qui vont décider le nombre de séances, comment ou autre. Ce n'est pas du ressort du Conseil municipal.

Par contre, le statut du personnel est du ressort du Conseil municipal et c'est dans ce sens-là qu'il semble, au groupe socialiste, vu la taille de la commune et l'importance que prend sa gestion, que c'est là un outil nécessaire. C'est dans ce but que le Conseil municipal peut décider de mettre en place cet outil, même si par la suite cela sera le rôle du Conseil administratif de le gérer.

La commune de Vernier précise bien le fonctionnement de la commission du personnel dans ses statuts, alors qu'Onex et Meyrin sont plus vagues. Cela sera à la commission ad hoc de se pencher sur le sujet et de faire une proposition pour la modification du statut du personnel de la commune.

En 2007, c'était la solution d'une commission ad hoc qui avait été choisie pour la mise à jour du statut du personnel.

Mme PERROTIN DURET relève que M. BALMER MASCOTTO fait l'apologie de l'entreprise privée, ce qui l'étonne et elle l'en félicite. Si on applique cette position à la mairie, on peut la privatiser et tout ira très bien. Pour elle, ce n'est pas la peine de mater le personnel qui est certainement assez grand pour se gérer lui-même et s'il y a des difficultés, de pouvoir les amener devant les autorités y relatives.

M. JIMAJA relève que soutenir les entreprises privées n'appartient pas à tel ou tel groupe. Il y a bien des gens d'extrême gauche qui ont des entreprises et qui les gèrent fort bien. C'est plutôt faire du paternalisme de dire que ces gens n'ont pas besoin d'une commission du personnel.

Pour rappel pour ceux qui étaient dans ce Conseil municipal, l'article 86 du statut a fait l'objet de grandes négociations. C'est un compromis qui a fait qu'on en est arrivé là. Cette motion propose d'encadrer et de structurer une commission du personnel car aujourd'hui, le personnel a besoin d'une telle commission pour se faire entendre. Ce n'est pas facile pour des personnes qui se retrouvent dans un cadre comme celui-ci de pouvoir travailler. C'est le rôle du Conseil municipal, en tant qu'employeur, même à titre consultatif, de dire qu'il veut une commission du personnel. Ce n'est pas une question de droite ou de gauche, c'est une question de bon sens.

Le Président clôt le débat et met au vote cette motion, **qui est acceptée par 13 « oui », 8 « non » et 1 abstention.**

Le Président propose de remettre au prochain Conseil municipal la nomination des commissaires afin que chaque fraction puisse s'organiser.

## 9.2 Motion du groupe UDC pour la mise en condition en situation d'handicap

M. CHOLLET donne lecture de la motion (*annexe 9*).

Mme PERROTIN-DURET approuve personnellement cette motion. Elle y apporterait une petite modification dans le sens où elle aurait préféré une demi-journée à une journée entière.

M. BALMER MASCOTTO pourrait sans trop de problème voter cette motion mais il avoue que quelque chose le choque un peu, c'est entre le constat et la proposition, il y a un « GAP » assez important. Il ne suffit pas d'organiser juste une journée pour que l'on parle de la chose pour que les problèmes se résolvent.

Il propose donc de rajouter une deuxième invite au Conseil administratif qui dirait : *Invite le Conseil administratif à prévoir une ligne budgétaire conséquente afin d'accélérer la mise aux normes des voiries ainsi que l'accessibilité des bâtiments communaux en terme de mobilité réduite ».*

Cette ligne budgétaire existe mais il aimerait que l'on y ajoute un peu d'argent pour que l'on accélère le processus en vigueur qui, s'il est appliqué à la vitesse où il est appliqué, feront qu'en 2357 la commune sera aux normes.

M. POMATTO indique que le groupe socialiste est favorable à cette motion et que cela sera une expérience intéressante pour chaque Conseiller municipal. Lors de manifestations, des choses similaires ont été faites pour que les gens se rendent compte comment un petit enfant voit le monde et les objets.

Il est vrai que dans un deuxième temps, il y a tout un travail qui est dévolu à la commission des affaires sociales pour arriver à lister quels sont les endroits les plus problématiques, lesquels peuvent déjà être améliorés d'une façon simple et lesquels peuvent être améliorés dans un second temps.

M. POMATTO rappelle qu'il s'est retrouvé en béquilles pendant plusieurs mois et que c'est là qu'il s'est rendu compte qu'il y a énormément de choses qui ne sont pas faites pour des personnes à mobilité réduite. Il ne peut donc que soutenir cette motion.

Mme MAMIN-TISSOT relève que dans un premier temps, elle était un peu fâchée de trouver de nouveau une motion à froid sur la table car cela signifie que l'on ne peut pas en parler dans les groupes et c'est assez désagréable.

Maintenant, cette motion est relativement facile à comprendre et bien rédigée, donc elle veut bien en débattre.

Elle trouve que c'est une bonne idée de se mettre dans la peau d'une personne handicapée ou à mobilité réduite et c'est certainement une très bonne expérience pour les Conseillers. Cela serait aussi une très bonne expérience pour le personnel communal et l'administration puisqu'eux sont en première ligne sur le terrain. Il est important de les faire participer et cela peut créer une émulation au sein du personnel de pouvoir donner son avis sur ce concept.

Elle approuve donc cette motion et propose d'y intégrer le personnel communal dans son ensemble.

Mme MICHAUD ANSERMET répond à Mme PERROTIN DURET que cela ne durera certainement pas toute une journée, mais environ 3 heures.

Revoir les lignes budgétaires n'était pas le but de cette motion. Le groupe UDC aimerait sensibiliser l'assemblée à ce genre de problèmes car il sait les difficultés que les personnes handicapées peuvent rencontrer.

Intégrer le personnel communal ne peut être possible que par la suite. Le Conseil administratif peut faire vivre cette expérience à son personnel s'il le désire.

M. STEINER est un peu étonné par cette motion car il croit savoir que le Conseil administratif est très attentif à ce genre de choses et a déjà fait beaucoup de choses. Cela sera d'autant plus intéressant de faire cette expérience car soit le Conseil administratif ne s'en occupe pas et il y a plein de choses qui ne vont pas, soit la motion va se dégonfler comme une baudruche.

Quant à y inclure le personnel communal, il n'y est pas favorable car ce n'est pas celui-ci qui prend les décisions si des choses doivent être changées.

M. JIMAJA est d'avis qu'il ne s'agit pas de sensibiliser uniquement les élus et les employés communaux. Il faut sensibiliser l'ensemble de la population. Ayant eu lui-même l'occasion de participer à une sensibilisation à Palexpo en chaise roulante, il suggère de profiter d'une manifestation communale ou le faire en plusieurs étapes et inviter des associations à mettre en condition ceux qui le veulent.

A la question du Président, M. CHOLLET répond que l'UDC ne souhaite pas modifier sa motion.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la motion, **qui est acceptée à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention.**

Mme BÖHLER voudrait, au nom du Conseil administratif, saluer cette motion qui est fort intéressante. Elle pense qu'il est bien d'être mis en situation de temps en temps et que tout le monde devrait une fois dans sa vie être mis en situation.

Cependant, elle ne laissera pas dire que le Conseil administratif n'a rien fait. Bien avant cette législature, les magistrats ont fait un travail remarquable depuis les années 90. Une Conseillère municipale était elle-même touchée dans sa famille et encore aujourd'hui tient au courant la commune lorsqu'elle remarque quelque chose qui ne fonctionne pas. Le Grand-Saconnex a été l'une des premières communes à s'assurer que les voiries étaient adaptées et cela a été largement fait.

Quant aux bâtiments, il y a effectivement un problème avec la mairie mais quasiment tous les autres sont adaptés. Il y a une erreur dans la motion qui ne peut pas dire que beaucoup trop de bâtiments communaux ne répondent pas aux besoins d'une personne handicapée. Bien entendu, il n'est pas possible de répondre aux besoins de tout le monde mais un travail important a été fait par le passé.

**10. Résolutions : Néant**

**11. Questions des Conseillers municipaux**

M. BRADLEY revient sur la question posée lors de la dernière séance concernant l'organisation des journées sportives des écoles et l'accès au Stade du Blanché. N'ayant pas obtenu de réponse claire et l'établissement Tour-Pommier attendant une autorisation pour le stade du Blanché, il aimerait confirmation que ledit stade peut être utilisé par les écoles.

Mme BÖHLER relève que la directrice de l'établissement prend contact avec elle lorsqu'elle a le moindre problème mais qu'elle n'a pas eu de ses nouvelles à ce sujet.

M. FAVRE explique que la possibilité d'utiliser le parc Sarasin a été évoquée avec les deux établissements scolaires, vu les installations sportives mises en place. L'établissement Place-Village a pu, au mois de juin dernier, organiser sa journée sportive dans ce parc et le retour des enseignants a été très positif. Ils ont apprécié cet espace beaucoup plus grand que le stade du Blanché.

Dernièrement, il a répondu à l'établissement Tour-Pommier qu'il y avait la possibilité d'aller au stade du Blanché et également la possibilité d'utiliser les installations du parc Sarasin. La réponse a donc été faite.

M. BRADLEY a constaté que les grandes marches en béton de la butte du Pommier sont déjà abimées, un an seulement après leur inauguration. Il demande si un entretien régulier est prévu.

M. FAVRE répond qu'une séance est prévue ce vendredi pour faire le tour de cette problématique. Cet espace a en effet quelques petits soucis.

M. CHOLLET remercie M. FAVRE pour sa réponse concernant les grillades au parc Sarasin. Il constate cependant qu'il y a deux poids deux mesures car les « chaises longues » peuvent faire des grillades. Il demande s'il y a un privilège pour certaines sociétés communales ou s'il y a des dérogations.

M. CHOLLET aimerait connaître le nombre de nouveaux APM pour l'école 2015.

M. CHOLLET demande quels moyens pourraient être mis en place pour réfréner le vandalisme dans les jardins urbains et familiaux.

M. HULLIGER demande s'il est vrai qu'un nouvel arrêté concernant le parking de la mairie a été édité. Si oui, pourquoi le Conseil municipal n'est-il pas au courant et pourquoi lors de plusieurs manifestations de ces derniers jours, les gens continuent à parquer en toute impunité ? Ce soir, des véhicules sont stationnés qui n'appartiennent pas aux membres de ce Conseil. Est-il vrai que certains véhicules qui n'ont aucun lien avec la commune bénéficient de passe-droit et stationnent sur le parking devant le Service technique ?

M. BALMER MASCOTTO a une question en lien avec les éventuelles malversations qui auraient eu lieu au service des finances de la commune. Mme BÖHLER y a partiellement répondu et il l'en remercie. Toutefois, il lui semble qu'il faudrait prévoir une information auprès de la population, car la dernière fois que celle-ci a pu se renseigner sur la situation, c'était en date des 5 et 6 avril 2014, dans un article de la Tribune de Genève.

La population du Grand-Saconnex pourrait-elle être informée, et subsidiairement quand, de la suite qui a été donnée aux probables malversations qui ébranleraient le service des finances de la commune ? Trop d'informations tuent l'information, toutefois une absence d'information laisse libre cours aux fantasmes de toutes sortes.

Mme BÖHLER indique que la question « comment est-ce que l'on informe » touche le Conseil administratif au quotidien. Malheureusement les procédures juridiques avancent extrêmement lentement. Il y a eu seulement deux séances au ministère public, une fois en avril et une fois en mai. Depuis, plus aucune convocation malgré la relance des avocats. Cette procédure risque de durer. En attendant, qu'est-ce que l'on peut dire et qu'est-ce que l'on ne peut pas dire, c'est toute la difficulté. On l'a vécu dans le cadre de l'achat d'un immeuble au chemin François-Lehmann, les avocats épluchent tout ce qui se dit au Conseil municipal. Elle fait donc très attention à ce qu'elle dit car elle ne tient pas à ce que des informations soient utilisées contre la commune. Bien que cela ne soit pas évident, il faut quand même maintenir la présomption d'innocence dans ce dossier.

Le Conseil administratif communiquera avec le public dès qu'il le pourra mais il a privilégié l'information à la commission des finances et au Conseil municipal. Le Conseil administratif est très conscient d'avoir un problème et qu'il doit trouver le moyen de communiquer de façon à ce que cela se passe bien pour tout le monde et que ce dossier puisse être clôturé de la façon la plus pacifique possible.

M. BALMER MASCOTTO a pu lire dans « la Julie » que la votation prochaine sur la très petite traversée sous-lacustre engendrerait un tiers de véhicules supplémentaires sur la route de Ferney. Il aimerait savoir si le Conseil administratif est au courant de cette étude.

Mme MAMIN-TISSOT revient sur les propos de M. COMTE relatifs à la route des Nations, qui informait que le Conseil administratif avait levé un certain nombre d'oppositions et donné un préavis positif sous réserve. Elle aimerait savoir de quelles réserves il s'agit.

Mme MAMIN-TISSOT a constaté que sur le chemin Attenville, il y a des pots noirs avec des lignes jaunes qui ont été déposés le long du chemin, notamment à hauteur des passages piétons. Elle demande si ces pots sont destinés à être plantés, car elle trouve curieux ces pots dont certains ont de la terre alors que d'autres sont vides. Elle a également vu un matin une personne cueillir des fleurs dans la magnifique platebande au bout du chemin du Pommier et se demande si les fleurs de ces pots ont déjà été cueillies.

Mme MAMIN-TISSOT informe que le petit espace vert situé entre l'entrée du parking de la Migros et le parc de la Tour est tout le temps en friche avec de grandes herbes. Elle demande à qui appartient l'entretien de cet espace.

Mme MAMIN-TISSOT revient sur la réfection du chemin de Sandedis qui s'est faite de manière rapide et efficace. Elle demande pourquoi la commune n'a pas pris la peine de solliciter le locataire de la ferme en bas du chemin, qui s'est vu imposer en dépôt toutes les machines de chantier et véhicules privés des habitants du chemin. Cela a bloqué son travail en période de gros travaux car il ne pouvait plus sortir avec ses machines. Elle pensait qu'il y avait un accord avec la commune mais elle a appris qu'il n'y en avait jamais eu et que tout cela s'est fait contre le gré du locataire. Si on lui avait juste posé la question, il aurait bien évidemment accepté cette situation. Elle trouve cela très dommageable et elle ne comprend pas cette façon de mener un chantier. Elle aimerait des éclaircissements sur cette question.

M. EYA NCHAMA a été informé qu'un corps ne peut être enterré dans un cimetière que pour 26 ans. Etant donné que les personnes ne sont plus inhumées au cimetière de la Voie-de-Moëns depuis que le cimetière du Blanché est en fonction, il demande combien de temps cet ancien cimetière va être conservé.

Mme BÖHLER répond que les concessions ont une durée de 99 ans.

Mme MICHAUD ANSERMET signale qu'une fête sud-américaine s'est déroulée à la campagne du Château. Apparemment, les personnes de la sécurité fouillaient les sacs des gens qui voulaient se promener dans le parc et ceux qui voulaient y pique-niquer auraient dû jeter leurs victuailles pour pouvoir passer. Elle demande si cette situation est normale.

Mme MICHAUD ANSERMET rappelle que les sociétés communales devraient utiliser du matériel recyclable lors des fêtes. Or le basketball-club a utilisé des verres en plastique non recyclables pour leur fête d'anniversaire.

Mme BÖHLER indique qu'elle l'a également constaté.

Mme MICHAUD ANSERMET signale que le mardi 1<sup>er</sup> juillet une information est parue dans la FAO sur la démolition au n° 5 de la Voie-de-Moëns d'un bâtiment et de deux containers. Comment se fait-il que le Conseil municipal n'en ait pas été informé au préalable ?

Mme MICHAUD ANSERMET revient sur sa demande concernant les WC au parc du Pommier et constate que la commune a effectivement agrandi la porte y donnant accès. Malheureusement, ces portes ne sont pas utilisables par les handicapés, qui arrivent à entrer dans les WC mais ne peuvent pas les refermer. Elle demande donc s'il est possible d'installer une barre entre les gonds et le milieu de la porte pour que la personne puisse la tirer pour la fermer.

Mme MICHAUD ANSERMET signale qu'il existe des toilettes pour handicapés avec une clé spéciale fournie par Pro-Infirmis. Cette clé coûte CHF 400.- et chaque handicapé peut dans le canton de Genève utiliser toutes les toilettes pour handicapés avec cette clé. L'état des toilettes publiques laisse fortement à désirer et une personne handicapée ne peut pas les utiliser car elle a besoin d'une certaine hygiène. Elle demande s'il est possible de consacrer un WC pour les handicapés et un autre aux hommes et aux femmes.

Mme PERROTIN DURET aimerait savoir si le portail d'accès au jardin des Hutins a été réparé car récemment, il ne pouvait ni s'ouvrir ni se refermer.

Mme PORTIER signale qu'elle a trouvé l'organisation le vendredi soir et la journée du samedi de la Fête des écoles très bien. Par contre, le samedi soir, c'était la Coupe du Monde et la Fête de la musique. L'écran a été enlevé pour le 2<sup>e</sup> match et il n'y avait plus de musique. Tout le monde est donc parti. Elle demande de voir s'il est possible de supprimer tout simplement la soirée du samedi ou de la conserver et dans ce cas de prévoir de la musique d'ambiance. Soit l'on garde une vraie soirée soit l'on ne fait pas de soirée du tout.

## **12. Propositions des Conseillers municipaux**

### **12.1 Approbation du calendrier des séances – 2<sup>e</sup> semestre 2014**

Le Président signale que la commission des finances prévue le 3 novembre est annulée, le Conseil administratif devant assister à une séance de l'ACG qui se déroulera au Grand-Saconnex.

Ce calendrier n'appelant aucune autre remarque, **il est adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **12.2 Autres propositions :**

M. EYA NCHAMA rappelle qu'il est le doyen d'âge et qu'il a toujours l'idée d'avoir quelque chose de bien dans le canton et dans la commune. C'est pour cette raison qu'il propose que le rond-point d'entrée dans la commune pour les gens venant de France et de Suisse soit refait complètement. En effet, il s'agit du rond-point le plus laid qu'il ait jamais vu. D'autant plus qu'il a des voisins qui lui ont demandé de parler de ce rond-point en séance du Conseil municipal, dont une personne qui a demandé que son nom soit cité.

Il s'agit de M. Matthias KUHN qui habite dans le quartier du Pommier et qui souhaite vivement que ce rond-point très laid soit reconstruit. Il est urgent que le Conseil municipal et le Conseil administratif prennent bonne note de régler au plus vite ce problème, au plus tard l'année prochaine. Ce rond-point est la première chose que les personnes qui entrent dans la commune voient. Si ce rond-point appartient au canton, il demande au Conseil administratif de transmettre sa demande à qui de droit. S'il appartient à la commune, il demande au Conseil administratif de refaire ce rond-point au plus vite.

Mme PERROTIN DURET propose formellement que M. RIGHELE reprenne l'ensemble des commissions dans lesquelles siégeait M. MANOLA, soit environnement, équipement publics et Fonds de décoration.

Mme PERROTIN DURET propose la pose d'un indicateur de direction routière en face de la sortie du giratoire du chemin du Pavillon à la croisée de la route François-Peyrot. En effet, elle a vu une voiture roulant à contresens sur cette route et suppose qu'elle a tourné à gauche en sortant de cette voie d'accès. Il s'agit d'un danger qu'il convient d'éliminer.

Mme PERROTIN DURET reprend une proposition qu'elle avait faite avant les vacances, à savoir que la commission des affaires sociales, culture, sports visite les deux EMS situés sur le territoire communal, afin que les commissaires se rendent bien compte des besoins des Aînés, notamment par rapport à la construction d'IEPA sur la commune.

M. HULLIGER propose que le drapeau Suisse figure automatiquement sur tous les futurs flyers de la Fête nationale.

M. HULLIGER suggère de revoir le déroulement et l'organisation de la Fête des écoles en créant un comité d'organisation composé d'enseignants, de Conseillers administratifs et municipaux et des chefs des services communaux concernés.

M. HULLIGER propose que l'on informe clairement tous les futurs locataires des salles communales des conditions de parking lors des locations.

M. HULLIGER souhaite rendre attentif l'assemblée sur le fait que la température monte dans la zone Pommier, parc La Tour et école la Tour, entre 22h et 2h du matin, voire plus tard. De plus en plus de jeunes de tout âge prennent un malin plaisir gratuit en empêchant par des cris et autres bruits les habitants de se reposer. La police, qui a d'autres priorités, n'arrive plus à intervenir aux demandes des habitants excédés. Il suggère que la commission prévention, sécurité s'occupe au plus vite de cet état de fait, avant que de fâcheux incidents ne se produisent, dixit plusieurs habitants de ces quartiers.

Mme GIROD est autant déçue que Mme BÖHLER de la dissolution de la Jeunesse du Grand-Saconnex. Elle propose de réinstaller le Parlement des Jeunes et que la commission des affaires sociales, culture, sports travaille sur cette proposition pour trouver une solution pour la jeunesse de la commune. Il y a beaucoup de bénévoles et beaucoup de jeunes entre 16 et 26 ans qui sont intéressés à participer à la vie civile de la commune.

Concernant les travaux du CAD, M. BALMER MASCOTTO a entendu M. COMTE relever la longueur insupportable de ces travaux. Il aimerait rappeler ce soir la gêne éprouvée par la population de la commune entière et pas seulement par les gens du Pommier, du fait que la circulation est coupée pour rejoindre l'est ou l'ouest de la commune. Il se trouve que les entreprises du BTP ont trop souvent tendance à traiter les chantiers publics de manière moins rigoureuse que les commandes passées par le privé. Partant de ce cas de délais non respectés, tout en sachant que la commune n'est pas le maître d'ouvrage, il invite le Conseil administratif à prendre des mesures pour que d'une manière générale, les délais de réalisation prévus sur les futurs chantiers soient en tout temps respectés.

M. BALMER MASCOTTO relève que la police municipale a décidé de mettre à l'amende les cyclistes qui tournent à gauche en sortant du quartier du Pommier, sur le segment mis en sens unique. L'un d'entre eux, un fonctionnaire international, s'est vu proposer de descendre tout le chemin Moïse-Duboule et de remonter par l'Hôtel Intercontinental pour rejoindre son travail juste en face. A l'heure où les institutions internationales développent, quoique tardivement, des plans de mobilité douce, c'est là un très mauvais signal donné par la commune. Il propose que la police municipale ne verbalise plus cette infraction et que le fonctionnaire international incriminé voie son amende annulée.

M. BALMER MASCOTTO indique que si d'aventure, le Conseil administratif avait des velléités de relancer la dynamique d'un Parlement des jeunes, ce qui est très difficile, il prenne contact avec la structure cantonale, qui s'est renforcée et qui est assez dynamique. Visiblement dans chaque commune, il y a des choses très différentes qui se passent et peut-être qu'il y a des choses à évoquer avec ces jeunes responsables.

Mme MAMIN-TISSOT informe que personnellement, elle vit assez mal l'organisation du 1<sup>er</sup> août qui veut qu'après le cortège, les Conseillers municipaux soient parqués dans un grand enclos, alors que le Conseil administratif et la fanfare sont de l'autre côté de cet enclos. Elle ne comprend pas très bien pourquoi le Conseil municipal n'est pas au côté du Conseil administratif et de la fanfare.

Mme MAMIN-TISSOT félicite les deux chanteurs qui ont courageusement interprété les hymnes nationaux. Malheureusement, le résultat n'était pas très pertinent dans le sens où la sonorisation n'était pas du tout étudiée à cet effet. Soit on n'entendait que la fanfare, soit on n'entendait que les chanteurs. Pour l'année prochaine, elle propose de revoir la sonorisation et que les chanteurs s'entraînent avec la fanfare ou alors que tout le Conseil municipal se mette à leur côté pour les soutenir dans cet exercice vocal.

Mme MAMIN-TISSOT relève que par rapport à la signalétique sur les routes communales, les frondaisons sont largement débordantes à certains endroits, notamment sur le dernier tronçon qui a été fermé en haut de l'Ancienne-Route. Les branches sont tellement basses que l'on ne voit plus les panneaux de signalisation. Elle propose que le Conseil administratif fasse procéder à la taille de ces branches.

M. POMATTO relève que les problèmes de sonorisation lors des fêtes communales sont récurrents. Il propose que le Conseil administratif se penche sérieusement sur cette question. M. PORTIER fait partie du comité du Paléo-Rock-Festival et connaît des gens qui peuvent faire une étude et proposer un système qui fonctionnerait bien.

M. POMATTO a eu quelques remarques de personnes qui utilisent des scooters et des motos qui se demandent pourquoi les vélos ont des abris et pas les deux-roues motorisés. Il propose que la commission aménagement du territoire, mobilité se penche sur cette question.

M. STEINER se souvient qu'à une époque, un petit dépliant avec les coordonnées des Conseillers municipaux et de l'administration communale était fourni. Il propose que l'on renoue avec cette belle tradition.

**13. Pétition concernant l'Accord sur le commerce des services ACS ou TISA en anglais**

Minuit étant dépassé, ce point est reporté à la prochaine séance.

**14. Communications et divers**

Agenda :

M. JIMAJA informe que le 11 octobre prochain, les Verts organisent une fête à la salle des Délices.

Autres communications :

Mme GIROD signale que pour son très grand bonheur, la Fédération des associations de quartiers du Grand-Saconnex (FLAGS) a gagné le prix « Nature en ville 2014 » du canton de Genève, organisé par le DIME. Le prix est un montant de CHF 22'000.- pour la réalisation de plantations au parc André Chavanne. Cela montre que les associations de quartiers ne travaillent pas qu'à l'intérieur du Grand-Saconnex mais également aux abords du Grand-Saconnex. La Présidente de FLAGS, Mme Elisabeth JOBIN, a demandé un financement à la Fondation Hans Wilsdorf pour des plantations supplémentaires, demande acceptée pour CHF 20'000.-. Il y a donc à disposition CHF 42'000.- pour réaliser ces plantations sur deux ans. Aujourd'hui, ce parc est extrêmement bien aménagé, avec la collaboration des associations du Petit-Saconnex.

M. POMATTO annonce qu'après le déménagement de M. Anthony GIORGETTA, c'est maintenant M. Laurent WETHLI qui représente le groupe socialiste à la Fondation les Aînés.

M. BALMER MASCOTTO s'excuse auprès de ses collègues si ses propos relatifs aux restaurants scolaires ont pu être compris comme relevant d'un certain sexisme. Il ne peut que constater que si les femmes sont minoritaires dans ce Conseil, elles sont globalement plus actives que leurs collègues masculins et donc nettement plus utiles à l'exercice de la démocratie locale. Merci à elles.

M. BALMER MASCOTTO demande pourquoi le Conseil municipal n'a toujours pas reçu de rapport d'information des délégués auprès du Judo Club.

M. BALMER MASCOTTO remercie Monsieur le Maire de la grande intelligence de son discours du 1<sup>er</sup> août qu'il n'a pas eu l'heur d'entendre mais qu'il a eu le plaisir de lire dans le GSI.

Mme PERROTIN DURET, pour le groupe PLR, prononce quelques mots de remerciements et de bons vœux de rétablissement à M. MANOLA, qui quitte le Conseil municipal pour des raisons de santé. Elle souhaite la bienvenue à M. RIGHELE.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 00h15.

La Secrétaire

Le Président

Francine MAMIN-TISSOT

Antoine ORSINI

*Ann. ment.*